

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 8 avril 2002 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire au ministère de la défense pour le personnel militaire exerçant des fonctions de responsabilité supérieure.

Du 30 juillet 2007

NOR D E F H 0 7 5 9 2 9 2 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Arrêté du 8 avril 2002 (JO du 10, p. 6334 ; BOC, 2002, p. 2505. ; BOEM 505-1.3.2, 520-0.1.1, 810.2.1.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 175 du 31 juillet 2007, texte n° 33 ; JO/185/2007.

Le ministre de la défense, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'État chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 2002-483 du 8 avril 2002 instituant la nouvelle bonification indiciaire en faveur du personnel militaire exerçant des fonctions de responsabilité supérieure au ministère de la défense, modifié par les décrets n° 2006-914 du 25 juillet 2006 et n° 2007-1146 du 30 juillet 2007 ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2002 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire au ministère de la défense pour le personnel militaire exerçant des fonctions de responsabilité supérieure, modifié par l'arrêté du 25 juillet 2006,

Arrêtent :

Art. 1er. Les tableaux I, III, IV, V et VI, annexés à l'arrêté du 8 avril 2002 susvisé, sont remplacés par les tableaux I, III, IV, V et VI du présent arrêté.

Art. 2. L'attribution de la nouvelle bonification indiciaire interviendra à la date de nomination des titulaires des emplois concernés.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 2007.

Le ministre de la défense,

Hervé MORIN.

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Éric WOERTH.

Le secrétaire d'État chargé de la fonction publique,

André SANTINI.

ANNEXE.

TABLEAU I

FONCTIONS INTERARMÉES.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOIS	NOMBRE DE POINTS par emploi
Chef d'état-major des armées.	1	180
Major général des armées.	1	160
Directeur de la protection et de la sécurité de la défense.	1	140
Directeur du service national.	1	140
Directeur du renseignement militaire.	1	140
Inspecteur des forces en opérations et de la défense du territoire.	1	140
Directeur central du service d'infrastructure de la défense.	1	140
Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	1	140
Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	1	110
Officier général de zone de défense.	2	100
Inspecteur des armements nucléaires.	1	100
Chef de l'état-major particulier du Président de la République.	1	100
Chef de cabinet militaire au cabinet du Premier ministre.	1	100
Chef de cabinet militaire au cabinet du ministre de la défense.	1	100
Chef de cabinet du chef d'état-major des armées.	1	100
Chef de l'état major interarmées de force et d'entraînement.	1	100
Directeur du collège interarmées de défense.	1	100
Directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.	1	100
Sous-chef d'état-major plans.	1	100
Sous-chef d'état-major opérations.	1	100
Sous-chef d'état-major relations internationales.	1	100
Sous-chef d'état-major organisation.	1	100
Chef du service historique de la défense.	1	100
Chef du centre de planification et de conduite des opérations.	1	100
Chef de division emploi.	1	100
Chef de division forces nucléaires.	1	100
Chef de division Euratlantique.	1	100
Chef de division monde.	1	100
Chef de division maîtrise des armements.	1	100
Chef de division plans programmes et évaluation.	1	100
Chef de division programmes interarmées.	1	100
Chef de division soutien logistique interarmées.	1	100
Chef de division organisation des ressources humaines.	1	100
Chef de division capacités et équipements.	1	100
Chef de division études, stratégie militaire générale et pilotage - adjoint au major général des armées.	1	100
Commandant supérieur outre-mer.	5	100
Commandant des opérations spéciales.	1	100

Général adjoint relations internationales.	1	100
Directeur adjoint à la délégation aux affaires stratégiques.	1	100
Directeur adjoint à la délégation à l'information et à la communication de la défense.	1	100
Directeur de cabinet du directeur général de la sécurité extérieure.	1	100
Directeur adjoint à la direction du renseignement militaire.	1	100
Adjoint au directeur de la fonction militaire et du personnel civil.	1	100
Chef du bureau des officiers généraux.	1	100
Directeur central adjoint de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.	1	100
Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	1	100
Secrétaire général du pré-conseil des systèmes de forces.	1	80
Directeur adjoint ressources humaines et budgétaires de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.	1	80
Directeur adjoint planification - études à long terme de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.	1	80
Adjoint au chef du centre de planification et de conduite des opérations, chargé de la planification des opérations.	1	80
Adjoint au chef du centre de planification et de conduite des opérations, chargé de la conduite des opérations.	1	80
Sous-directeur exploitation de la direction du renseignement militaire.	1	80
Sous-directeur opérations de la direction du renseignement militaire.	1	80

TABLEAU III

FONCTIONS RELEVANT DE L'ARMÉE DE TERRE.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOIS	NOMBRE DE POINTS par emploi
Chef d'état-major de l'armée de terre.	1	180
Major général de l'armée de terre.	1	160
Général d'armée (terre) inspecteur général des armées.	1	140
Commandant de région terre.	5	140
Commandant de la force d'action terrestre.	1	140
Commandant de la force logistique terrestre.	1	140
Directeur du personnel militaire de l'armée de terre.	1	140
Directeur central du matériel de l'armée de terre.	1	140
Directeur central du commissariat de l'armée de terre.	1	140
Commandant de la formation de l'armée de terre.	1	140
Commandant de l'aviation légère de l'armée de terre.	1	100
Commandant de brigade spécialisé.	6	100
Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	1	100
Sous-chef d'état-major études planification finances.	1	100
Sous-chef d'état-major opérations logistique.	1	100
Sous-chef d'état-major organisation ressources humaines.	1	100
Sous-chef d'état-major systèmes d'information et de communication.	1	100
Commandant du service militaire adapté.	1	100

Directeur de la section technique de l'armée de terre.	1	100
Chef d'état-major du commandement de la force d'action terrestre.	1	100
Officier général chargé du pilotage.	1	100
Adjoint au général commandant la force d'action terrestre.	3	100
Commandant de la légion étrangère.	1	100
Directeur adjoint à la direction du personnel militaire de l'armée de terre.	2	100
Directeur adjoint à la direction centrale du matériel de l'armée de terre.	1	100
Directeur adjoint à la direction centrale du commissariat de l'armée de terre.	1	100
Sous-directeur Gestion de la direction du personnel militaire de l'armée de terre.	1	80
Adjoint au général commandant de la force logistique terrestre.	2	80
Général adjoint major au commandant d'une région terre.	5	80
Général adjoint, chef d'état-major d'une région terre.	5	80
Général adjoint pour l'outre-mer et l'étranger.	1	80
Adjoint au commandant de la formation de l'armée de terre.	1	80
Chef d'état-major du général commandant de la formation de l'armée de terre.	1	80
Commandant de division au commandement de la force d'action terrestre - Division environnement opérationnel.	1	80
Commandant de division au commandement de la force d'action terrestre - Division plans.	1	80
Commandant de division au commandement de la force d'action terrestre - Division emploi.	1	80
Commandant de division au commandement de la force d'action terrestre - Division systèmes d'information et de communications.	1	80
Commandant de division au commandement de la force d'action terrestre - Division renseignement - relations internationales.	1	80
Commandant de division au commandement de la force logistique terrestre - Division opérations.	1	80
Commandant de division au commandement de la force logistique terrestre - Division mouvement transit transport.	1	80
Commandant de division au commandement de la force logistique terrestre - Division entraînement études.	1	80
Commandant de division au commandement de la force logistique terrestre - Division soutien ressources.	1	80

TABLEAU IV

FONCTIONS RELEVANT DE LA MARINE NATIONALE.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOIS	NOMBRE DE POINTS par emploi
Chef d'état-major de la marine.	1	180
Major général de la marine.	1	160
Amiral inspecteur général des armées.	1	140
Préfet maritime.	3	140
Commandant la force d'action navale.	1	140
Commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique.	1	140
Directeur du personnel militaire de la marine.	1	140

Directeur central du commissariat de la marine.	1	140
Officier général coordonnateur pour les affaires nucléaires, la prévention et la protection de l'environnement.	1	100
Commandant l'aviation navale.	1	100
Commandant la force maritime des fusiliers marins et commandos.	1	100
Commandant de la zone maritime océan Indien.	1	100
Sous-chef d'état-major opérations aéronavales.	1	100
Sous-chef d'état-major plans et programmes.	1	100
Président de la commission permanente des programmes et des essais des bâtiments de la flotte.	1	100
Chef du service technique et des marchés généraux du commissariat de la marine.	1	100
Directeur central du service des systèmes d'information de la marine.	1	100
Directeur adjoint du personnel militaire de la marine.	1	100
Directeur adjoint du commissariat de la marine.	1	100
Directeur adjoint de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.	1	100
Directeur adjoint du service de soutien de la flotte.	1	100
Adjoint territorial au préfet maritime.	2	80
Adjoint tactique au commandant de la force d'action navale.	1	80
Directeur local du service de soutien de la flotte.	1	80
Sous-directeur « compétences » de la direction du personnel militaire de la marine.	1	80

TABLEAU V

FONCTIONS RELEVANT DE L'ARMÉE DE L'AIR.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOIS	NOMBRE DE POINTS par emploi
Chef d'état-major de l'armée de l'air.	1	180
Major général de l'armée de l'air.	1	160
Général d'armée aérienne inspecteur général des armées.	1	140
Commandant de région aérienne.	2	140
Commandant de la défense aérienne et des opérations aériennes.	1	140
Commandant des forces aériennes stratégiques.	1	140
Directeur du personnel militaire de l'armée de l'air.	1	140
Directeur central du commissariat de l'air.	1	140
Directeur central du matériel de l'armée de l'air.	1	140
Directeur central de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.	1	140
Commandant des écoles de l'armée de l'air.	1	100
Commandant de la force aérienne de combat.	1	100
Commandant de la force aérienne de projection.	1	100
Commandant des systèmes de surveillance, d'information et de communications.	1	100
Commandant des forces de protection et de sécurité de l'armée de l'air.	1	100
Sous-chef d'état-major plans - programmes.	1	100

Sous-chef d'état-major emploi - soutien.	1	100
Délégué aux relations extérieures de l'état-major de l'armée de l'air.	1	100
Sous-chef d'état-major performance - synthèse.	1	100
Directeur de la circulation aérienne militaire.	1	100
Commandant de zone aérienne de défense.	2	100
Directeur du service logistique du commissariat de l'air.	1	100
Commandant du centre d'expériences aériennes militaires.	1	100
Directeur adjoint du personnel militaire de l'armée de l'air.	1	100
Directeur adjoint du commissariat de l'air.	1	100
Directeur central adjoint du matériel de l'armée de l'air.	1	100
Commandant en second de région aérienne.	2	80
Commandant en second de la défense aérienne et des opérations aériennes.	1	80
Commandant en second des forces aériennes stratégiques.	1	80
Commandant en second des écoles de l'armée de l'air.	1	80
Commandant en second de la force aérienne de combat.	1	80
Commandant en second de la force aérienne de projection.	1	80
Commandant en second des systèmes de surveillance, d'information et de communications.	1	80

TABLEAU VI

FONCTIONS RELEVANT DE LA GENDARMERIE NATIONALE.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOIS	NOMBRE DE POINTS par emploi
Major général de la gendarmerie nationale.	1	160
Général d'armée (gendarmerie) inspecteur général des armées.	1	140
Chef de service opérations et emploi.	1	140
Chef de service ressources humaines.	1	140
Chef de service plans et moyens.	1	140
Commandant de région de gendarmerie, commandant la gendarmerie pour une zone de défense.	7	100
Commandant de gendarmerie outre-mer.	1	100
Commandant des écoles de la gendarmerie.	1	100
Délégué aux réserves militaires pour la gendarmerie.	1	80
Commandant de région gendarmerie.	15	80
Commandant du centre d'enseignement supérieur de la gendarmerie et adjoint au général commandant les écoles de la gendarmerie nationale.	1	80
Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale.	1	80
Sous-directeur de l'organisation et de l'évaluation à la direction générale de la gendarmerie nationale.	1	80
Sous-directeur de la coopération internationale à la direction générale de la gendarmerie nationale.	1	80
Sous-directeur de la défense et de l'ordre public à la direction générale de la gendarmerie nationale.	1	80

_____ Bulletin officiel des armées _____

Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière à la direction générale de la gendarmerie nationale.	1	80
Sous-directeur de la police judiciaire à la direction générale de la gendarmerie nationale.	1	80
Sous-directeur recrutement et formation à la direction générale de la gendarmerie nationale.	1	80
Sous-directeur du personnel à la direction générale de la gendarmerie nationale.	1	80
Sous-directeur des télécommunications et de l'informatique à la direction générale de la gendarmerie nationale.	1	80
Sous-directeur de l'infrastructure et des équipements à la direction générale de la gendarmerie nationale.	1	80
Sous-directeur administratif et financier à la direction générale de la gendarmerie nationale.	1	80